

RAPPORT N° 03/3-17
au Conseil Municipal

OBJET

**DELEGATION DU SERVICE PUBLIC DES JEUX DE CASINO
RAPPORT DU DELEGATAIRE POUR 2002**

Dans le cadre de l'exploitation des jeux de casino, la Commune et la STHCR (Société Touristique d'Hôtellerie et de Casino de La Réunion) ont adopté, le 10 août 1990, un Cahier des Charges pour une durée de douze années, devant se terminer le 31 octobre 2003, pour l'exploitation du casino de Saint-Denis. Ce contrat, par lequel la Commune autorise la pratique des jeux de casino au Barachois et a choisi la STHCR pour en assurer l'exploitation, revêt la qualité de délégation de service public.

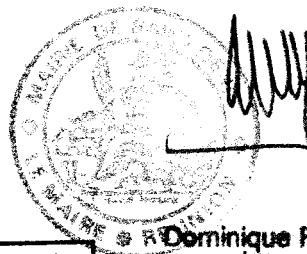
Conformément à l'Article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service. Ce rapport doit être soumis à l'examen préalable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Le Casino ayant remis à la Commune son rapport annuel 2002 qui est joint en annexe, j'ai soumis ce document à la Commission Consultative des Services Publics Locaux réunie le 10 juin 2003, laquelle a émis un avis favorable.

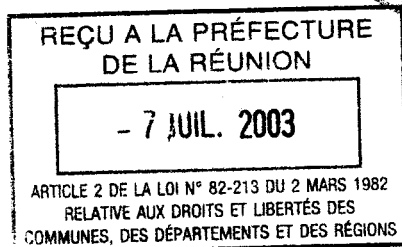
Je propose donc de vous prononcer sur ce dossier.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Pour le Maire absent



Dominique FOURNEL
2^{ème} Adjoint



**DELIBERATION N° 03/3-17
au Conseil Municipal
en séance du mercredi 25 juin 2003**

OBJET

**DELEGATION DU SERVICE PUBLIC DES JEUX DE CASINO
RAPPORT DU DELEGATAIRE POUR 2002**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 03/3-17 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Jean-Jacques MOREL, 1er Adjoint au Maire, présenté au nom des Commissions 1° Développement Economique, Tourisme et Coopération, 2° Finances et Administration Générale, et 3° Consultative des Services Publics Locaux ;

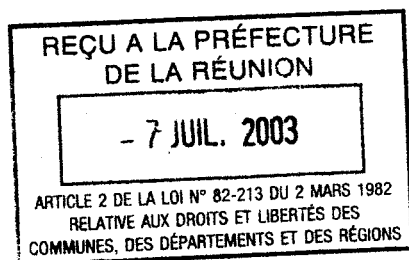
Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE
(4 abstentions)**

Adopte le rapport annuel 2002 du délégataire du service public des jeux de Casino.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 02 JUIL. 2003

Pour le Maire absent



Dominique FURNEL
2^{ème} Adjoint